

DES TRAVAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Formulaire de demande d'aide

Je soussigné(e),

Nom (en majuscules) Prénom.....

Demeurant

Téléphone Courriel@.....

Adresse de réalisation des travaux

Nature des travaux

Reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide pour des travaux en faveur d'un développement durable proposée par la Ville de Huningue et demande à bénéficier de cette aide.

La Ville de Huningue se réserve le droit de procéder au contrôle des travaux subventionnés avant acquittement de l'aide et de poursuivre le requérant en cas de fausse déclaration.

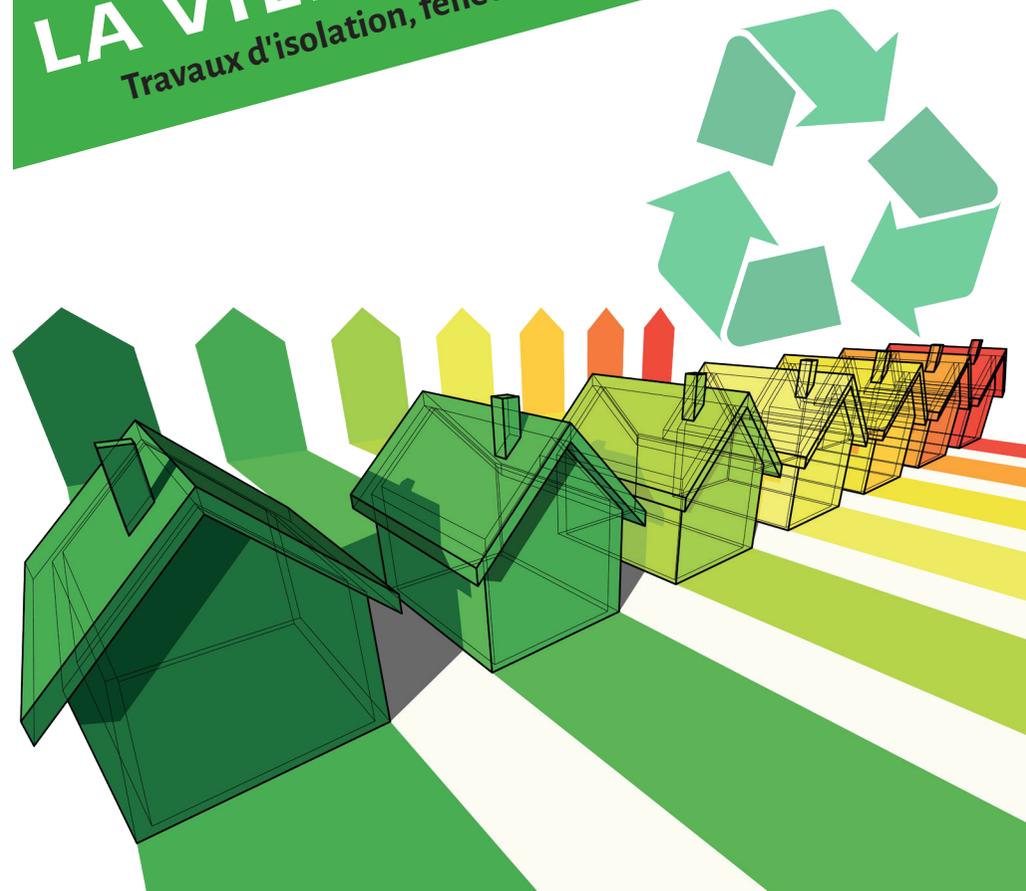
Fait à Huningue, le

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du pôle technique pour les demandes d'aides et sont conservées ad vitam aeternam conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679). Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les rectifier en contactant le Pôle Technique de la Ville de Huningue (technique@ville-huningue.fr. En cas de réclamation merci de consulter la CNIL (www.cnil.fr).

LA VILLE VOUS AIDE

Travaux d'isolation, fenêtres, panneaux solaires ...



Développement durable



Alter Alsace
Energies



VILLE DE
HUNINGUE

DES TRAVAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aide de la Ville de Huningue

Critères d'éligibilité

- Travaux réalisés à compter du 01/01/2022 par une entreprise labellisée garante de l'environnement (RGE) suivant les recommandations de l'ADEME confirmées par l'audit énergétique réalisé gratuitement par Alter Alsace Énergie.
Les préconisations pour les matériaux doivent être rigoureusement respectées.
Sont exclus : chauffage fioul ou gaz et panneaux photovoltaïques.
- Constructions supérieures à 15 ans.
- Conformément au Code de l'urbanisme, en cas de travaux soumis à une demande préalable d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire), ceux-ci doivent faire l'objet d'un arrêté d'accord avant exécution.

Modalités

- Après l'audit énergétique réalisé par Alter Alsace Énergie, les travaux doivent être engagés dans les douze mois.
- Le dépôt du dossier de demande d'aide au Pôle Technique est à faire après réception des travaux, accompagné des documents suivants :
 - ☺ N° d'arrêté d'accord (en cas de déclaration préalable ou de permis de construire),
 - ☺ Relevé d'identité bancaire,
 - ☺ Copie de la **facture acquittée** des travaux avec une **ventilation entre les fournitures et la main-d'œuvre**.

+ Alter Alsace Énergie: www.alteralsace.org

À savoir

- Le dossier complet sera soumis pour information à la commission environnement puis pour délibération au Conseil municipal.

Renseignements

- VILLE DE HUNINGUE
Pôle technique
Mairie annexe - 1 rue de Saint-Louis
03 89 69 56 24
technique@ville-huningue.fr

Montant de l'aide

Montant des matériaux	Montant de l'aide
inférieur à 1 000€	pas d'aide
entre 1 000€ et 4 000€	25%
Supérieur à 4 000€	1 000€
Audit énergétique (gratuit)	réalisé par Alter Alsace Énergie

- Le montant global des primes allouées par demandeur (même nom, même adresse) ne peut pas dépasser 1 000 €.
- Un même requérant peut tant que la prime est active déposer plusieurs dossiers pour arriver au montant de 1 000 €.
- Les dossiers sont répertoriés par date d'arrivée. Le versement de l'aide se fait en fonction de ce classement et des crédits disponibles.